

Edito

Un revenu de base inconditionnel uniquement pour les agriculteurs ?

Le 15 juin dernier, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes de la future PA22+. Si le communiqué de presse est resté très général, les informations reçues via divers canaux donnent plus de détails (voir Agri du 22 juin). Alors que les familles paysannes et les cantons demandent une évolution de la politique agricole plutôt qu'une ixième révolution, il faut relever de fortes modifications en matière de paiements directs.

Ainsi, parmi les différentes mesures proposées, il est envisagé l'introduction d'une nouvelle contribution de base à l'exploitation, qui viendrait remplacer plusieurs contributions actuelles, ainsi qu'un plafond général des paiements directs par exploitation. Outre le fait que de telles modifications pénaliseraient l'agriculture romande vis-à-vis du reste du pays, elles vont à l'encontre du principal objectif de la dernière réforme qui était de mieux clarifier le lien entre prestations fournies par l'agriculture et contributions.

Dans ce contexte, il est intéressant de relire le message du Conseil fédéral concernant la fameuse initiative « Denner-Baumann » refusée en 1998. En effet, au chapitre « blocage des structures », il est écrit que le plafonnement du montant par exploitation implique un égalitarisme non compatible avec l'efficacité économique et un accroissement de l'écart de coûts de production avec l'étranger. Vingt ans après, ceci reste évidemment valable.

De plus, le Gouvernement indique, dans son message concernant l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel », que « *le versement inconditionnel d'un revenu de base pourrait faire naître un sentiment d'injustice chez de nombreuses personnes, ce qui risquerait de compromettre notre contrat social.* » Pourquoi en irait-il autrement dans le cas d'une contribution de base à l'exploitation ?

Si le but du Collège était, à terme, de diminuer le soutien de la population suisse à l'agriculture et ainsi de pouvoir réduire le crédit-cadre agricole, il ne s'y prendrait certainement pas autrement.

Loïc Bardet

[l.bardet@agora-romandie.ch](mailto:l.bardet@agora-romandie.ch)